

Cancer: refuser de quantifier la valeur d'une année de vie (Comité Ethique)

PARIS, 2 févr. 2012 (AFP) -

Toute démarche visant "à quantifier la valeur d'une année de vie" doit être rejetée, estime le Comité Ethique et Cancer dans un avis sur la prise en charge des traitements innovants et coûteux en oncologie

Le Comité Ethique et Cancer, abrité par la Ligue contre le cancer et présidé par le Pr Axel Kahn, réagit, à l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer samedi, "à la tentation qu'ont certains pays, comme la Grande-Bretagne, de n'accorder la prise en charge de traitements innovants que s'ils ont une stricte rentabilité coût/bénéfice médical".

Il cite en particulier la situation de la Grande-Bretagne, où, "considérant qu'une année de vie est estimée à 50.000 euros", un médicament dont le coût serait supérieur à ce montant - modulé par la notion de "Qaly", c'est-à-dire la qualité de vie des mois ou années apportés par ce médicament - ne sera plus pris en charge.

Les Britanniques ont ainsi rejeté le remboursement de nouvelles molécules anticancéreuses, estimant que leur prix était excessif (par exemple pour le cancer du rein métastatique), alors qu'elles ont été mises sur le marché français.

"L'exigence d'une démarche éthique guidant la rationalisation des soins conduit le Comité à refuser toute démarche visant à quantifier la valeur d'une année de vie, telle que celle proposée à travers le critère de coût par Qaly", écrit-il dans son avis.

Selon le Comité, cette approche "favorise clairement le principe d'utilité pour la société au détriment du principe d'égalité et de soutien aux patients qui nécessitent le plus d'aide".

"Elle conduit ainsi à être discriminatoire envers les personnes âgées, handicapées ou en situation de grande précarité sociale", ajoute-t-il.

"Cette notion de limitation du coût d'un traitement annuel va surtout pénaliser le progrès incrémental grâce auquel s'est fait l'essentiel des progrès thérapeutiques récents en oncologie", estime le Comité. Les nouvelles molécules n'apportent en effet souvent que des gains modestes en termes de survie, mais, ajoutés les uns aux autres, ils finissent par allonger "très significativement" les temps de survie.

"Si néanmoins les contraintes budgétaires doivent conduire à définir des choix parmi les priorités de santé et l'utilisation des ressources disponibles, cela relève d'un débat démocratique engageant l'ensemble de la société, dont les patients et leurs proches", poursuit le Comité qui réclame "la plus grande transparence sur les coûts, en particulier ceux des médicaments".

Le Comité estime également que "ne pas prescrire un ou des médicaments qui seraient, au regard de la situation d'un malade, inutiles, voire néfastes pour la qualité de vie de celui-ci en raison des éventuels effets indésirables associés, participe de la rationalisation des soins tout en respectant la déontologie médicale vis-à-vis de ce malade et l'éthique des principes d'équité et de solidarité".

vm/jca/sd

Afp le 02 févr. 12 à 16 48.